

LIVRET D'ACCUEIL DU PATIENT

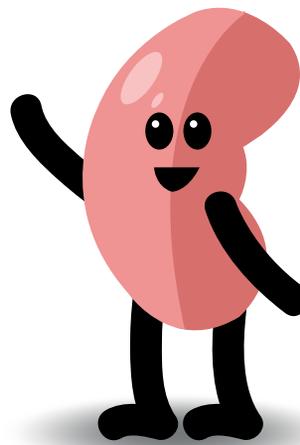
CENTRE DE DIALYSE



ELSAN

HÔPITAL PRIVÉ SAINT-MARTIN

LA CHARTE DE LA DIALYSE



ANNONCE - INFORMATION - ORIENTATION - PARCOURS

Des parcours de soins et de vie optimaux

Chaque personne bénéficie d'un accompagnement et d'une orientation optimale tout au long de son parcours, favorisant notamment l'accès à la greffe et à l'autonomie lorsque c'est possible et le maintien du meilleur état de santé accessible.

Un dispositif personnalisé d'annonce et d'information

Des conditions optimales d'annonce et d'information sont assurées. L'information est précoce, exhaustive et personnalisée et vise à permettre des décisions libres et éclairées, dans un contexte de décision médicale partagée.

Elle comprend notamment :

toutes les possibilités de traitement (greffe de donneur vivant et décédé, dialyse autonome et non autonome), leurs efficacités comparées, avantages et inconvénients, critères de qualité et impact prévisible sur la vie.

Des propositions de dispositifs d'accompagnement : éducation thérapeutique, soins de support, soutien psychologique, dispositifs sociaux, maintien dans l'emploi, associations de patients, etc.

Accès à la transplantation

La transplantation rénale, à partir de donneur vivant ou décédé, est le meilleur traitement pour les patients dont les reins ne fonctionnent plus et qui peuvent en bénéficier. Son accès est donc favorisé de manière précoce.

Autonomie

Chaque personne est encouragée à l'acquisition de la plus grande autonomie possible, vis à vis de sa maladie et de ses traitements. Les personnes optant pour une modalité de dialyse autonome, à domicile notamment, bénéficient d'un accompagnement adapté.

TRANSPARENCE ET QUALITÉ DES SOINS

Qualité de la dialyse – respect des recommandations de bonnes pratiques - Evaluation

Le respect des recommandations de bonne pratique et l'accès permanent aux indicateurs de qualité des soins de la structure sont garantis.

Durée, fréquence, technique et personnalisation de la dialyse

Un format minimal de trois séances et douze heures d'hémodialyse par semaine est garanti à chaque personne.

La durée et la fréquence des séances peuvent être personnalisées en fonction des besoins médicaux et des projets de vie.

L'accès à l'hémodialyse quotidienne ou longue nocturne est possible, à domicile ou éventuellement par l'intermédiaire d'une autre structure du même secteur géographique.

Les paramètres et modalités de dialyse péritonéale sont adaptés aux projets de vie, une aide est proposée pour la réalisation du traitement à domicile.

La possibilité de changer de technique de dialyse ou de passer d'un établissement au domicile ou l'inverse, est garantie, que le motif en soit médical ou non.

ACCOMPAGNEMENT - BIENTRAITANCE - CONFORT

Relations soignés-soignants / bientraitance

La qualité de la relation soigné / soignant et la promotion d'une culture de la bientraitance sont des priorités.

L'expression des besoins des personnes malades est favorisée et des espaces d'échanges et de médiation entre soignés et soignants sont organisés.

Priorité à l'insertion professionnelle

Le maintien de l'activité professionnelle des personnes est considéré comme une priorité du soin. L'adaptation et la flexibilité de l'organisation du traitement, notamment en termes d'horaires, sont proposées.

Soins de support

L'accès à des soins de support est proposé à chaque personne en fonction de ses besoins.

Les soins de support comprennent le soutien psychologique, diététique et social et l'ensemble des actions pouvant aider à mieux vivre la maladie et les traitements. Ils font aujourd'hui partie intégrante de ce qui est attendu d'une prise en charge de qualité.

Satisfaction des patients

Une évaluation anonyme de la satisfaction des patients est organisée sur une base au moins annuelle. Les résultats en sont rendus publics.

Lutte contre la douleur

La lutte contre la douleur physique et psychique des patients dialysés est une priorité. La douleur est fréquente en dialyse. Elle n'est pas une fatalité. Il existe des moyens de la soulager, même si les traitements doivent parfois être adaptés.

Repas et collations

Des repas ou des collations adaptés et de qualité sont proposés aux patients dialysés, sans surcoût, durant ou au décours des séances.

La prise d'un repas à l'occasion de la séance de dialyse est un impératif du soin, relevant d'une prescription médicale.

Confort

Compte tenu du temps important consacré par les personnes dialysées à leur traitement, leur confort thermique et acoustique durant les séances est une priorité.

Il comprend notamment la qualité de la literie et des fauteuils utilisés, la mise à disposition à la demande de draps et couvertures, le chauffage et la climatisation, l'environnement acoustique, la disponibilité à titre gracieux d'une télévision individuelle, d'un casque personnel et du wifi.

Hygiène

L'établissement s'engage à assurer la propreté de ses locaux et de ses équipements, à respecter l'ensemble des recommandations d'hygiène hospitalière.

Transports

Le mode de transport pour les déplacements aller-retour entre le domicile et le centre de dialyse est une prescription médicale, qui doit correspondre à l'état des patients transportés. Pour les personnes qui en ont la possibilité, le recours au véhicule personnel est encouragé, notamment par la mise à disposition à titre gracieux d'emplacements de parking dédiés.

En accord avec votre néphrologue, vous allez effectuer vos séances au Centre de Dialyse Philippe Pétraud. Pour vous guider, vous trouverez dans ce livret d'accueil les renseignements nécessaires afin de vous familiariser avec l'organisation, les activités et les professionnels de ce service.

En complément d'informations, le livret d'accueil général de l'Hôpital Privé Saint-Martin peut vous être remis par le secrétariat de dialyse, si vous le souhaitez.

Merci de votre confiance.

L'équipe de dialyse

Présentation & Missions

NOS VALEURS

Avec ses équipes et au travers de valeurs telles que l'écoute, la bienveillance, l'empathie, le centre s'attache depuis toujours à la qualité de la prise en charge du patient, autour de 3 principes fondamentaux :

- L'adaptation au besoin médical du patient
- L'autonomisation du patient
- La prise en charge globale du patient dans son environnement

L'OFFRE DE SOINS

- Consultations de néphrologie, sur rendez-vous, pour assurer le suivi des patients atteints d'une maladie rénale
- Consultations d'informations avec une présentation des traitements de suppléance
- Programme d'Éducation Thérapeutique avec différents ateliers (collectifs et individuels)
- Hémodialyse en centre lourd, en Unité de Dialyse Médicalisée (UDM), en unités d'auto-dialyse et à domicile
- Dialyse péritonéale
- Hospitalisation en service de néphrologie



1. LE SERVICE D'HÉMODIALYSE

Le centre est composé de :

- **5 salles ouvertes, 39 postes d'hémodialyse**, dont 2 pièces individuelles entièrement climatisées
- **1 zone d'attente**, comportant des vestiaires équipés de casiers individuels pouvant être verrouillés à l'aide d'un cadenas (fourni).
- **1 salle à manger** destinée aux patients pour les repas du midi, ouverte de 11h15 à 13h.
- **1 secrétariat**, le bureau du cadre de santé et de l'IDE référente.

LES PROFESSIONNELS DU CENTRE

- L'équipe de **médecins néphrologues** assure votre suivi médical et ils sont présents sur le site pendant la séance de dialyse, l'un d'entre eux est votre référent. Il est disponible pour vous et votre entourage et assure la correspondance avec votre médecin traitant.
- Le **responsable d'unité de soins** et la **coordinatrice** du parcours de soins du patient ;
- L'équipe d'**infirmières** et d'**aides-soignantes** assurent les séances de dialyse et les consultations et ateliers du programme ETP (Éducation Thérapeutique du Patient).
- L'**infirmière de Pratique Avancée (IPA)** vous suit régulièrement et assure la transmission médicale à votre néphrologue référent.
- L'**infirmière de consultation tabacologie** peut vous accompagner dans une démarche d'arrêt de tabac.
- L'**infirmière ressource douleur** participe au développement de la politique d'amélioration de la qualité de la prise en charge de la douleur.
- L'**infirmière plaies et cicatrisation** intervient dans la prise en charge de plaies complexes ou de difficultés à cicatriser.
- La **diététicienne** vous accompagne une fois par semaine pendant votre séance.
- Une **assistante sociale** et une **psychologue** sont disponibles en cas de besoin.
- La **secrétaire de dialyse** vous accompagne dans vos démarches administratives.
- Les **techniciens** assurent la maintenance des dispositifs médicaux et du réseau d'eau.
- Les **agents de service hospitalier** délivrent vos repas et entretiennent l'hygiène des locaux.
- L'**Équipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP)** travaille en partenariat avec l'équipe médicale. Dans certaines situations complexes et dans l'objectif d'améliorer votre confort, elle peut intervenir auprès de vous et vos proches pour une écoute et un soutien.



2. VOTRE PRISE EN CHARGE

— ADMISSION

Le secrétariat de dialyse est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h30. Vous devez vous y présenter dès votre admission et fournir obligatoirement les pièces ci-contre.

Nous vous remercions de nous informer de toute modification concernant ces données.

N'oubliez pas !

- votre pièce d'identité
- votre attestation de carte Vitale
- votre carte de mutuelle complémentaire
- votre carnet de vaccinations
- votre carte de groupe sanguin
- les coordonnées de votre médecin traitant
- les coordonnées de vos transporteurs



TRANSPORT

Votre médecin vous prescrira le mode de transport adapté à votre état de santé pour vous rendre de votre domicile à votre centre, ou pour des soins ou des examens liés uniquement à votre affection. **Ces frais de transport sont pris en charge à 100 % par votre Caisse d'Assurance Maladie.** Le choix du transporteur vous appartient.

Mode de transport selon votre dépendance : **véhicule personnel, transports en commun, taxi conventionné, VSL, ambulance.**

VACANCES

Il est possible d'être dialysé dans un autre Centre en France ou à l'étranger. Pour cela, vous devez vous rapprocher de votre médecin néphrologue référent le plus tôt possible. Adressez-vous ensuite au secrétariat de dialyse de votre centre qui vous guidera dans vos démarches.

Attention, pour réserver une place, il faut souvent s'y prendre bien à l'avance.

VOS DROITS & VOS DEVOIRS

Afin de compléter votre dossier médical, vous devrez renseigner une fiche avec le nom et les coordonnées **de la personne à prévenir**, de votre **personne de confiance** et **vos directives anticipées** le cas échéant.

Vous devrez également signer le **consentement éclairé** à l'hémodialyse pour démarrer vos séances.

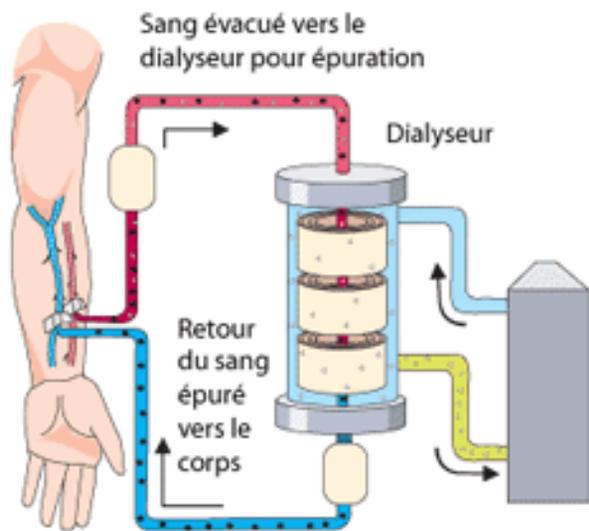
Dans le cadre du respect des droits des patients, nous vous invitons à lire la charte de la dialyse fournie en première page de ce livret. Parallèlement à cela, vous serez invité à signer un document vous demandant de respecter l'organisation du service.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Si vous avez rédigé des directives anticipées, merci de les apporter le jour de votre prochaine séance.

3. VOTRE SÉANCE

QU'EST-CE QUE L'HÉMODIALYSE ?



L'hémodialyse est l'un des traitements de suppléance de l'insuffisance rénale chronique terminale. Elle permet d'éliminer les toxines qui s'accumulent dans l'organisme et de maintenir l'équilibre de l'eau et la composition du sang.

Le traitement s'effectue le plus souvent 3 fois par semaine. Les séances durent en moyenne 4 heures (transport non compris) selon la prescription médicale.

Vous dialysez grâce à un abord vasculaire, permettant au sang d'être envoyé vers un générateur qui le filtre via le rein artificiel.

Vous êtes encadré par le personnel soignant et un médecin est présent sur la structure toute la durée de votre séance.

HYGIÈNE & PRÉVENTION

Afin de limiter les risques d'infection, nous vous demandons pour votre séance de dialyse :

- l'utilisation du vestiaire
- un lavage des mains avant et après séance
- l'utilisation d'un gant pour comprimer la fistule

Le patient doit porter des vêtements propres (légers, confortables, manches courtes de préférence) et il doit prévoir une tenue de rechange. Une surblouse est fournie pour les personnes porteuses d'un cathéter.

Avant le branchement, le patient valide procède au lavage de sa fistule avec un savon doux : pour les patients non valides et/ou porteurs de cathéter, la désinfection de la voie d'abord sera réalisée par le personnel soignant.

En suivant ces conseils, vous prenez part à l'effort collectif de l'amélioration de la qualité des soins.

LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Durant vos séances, vous pouvez ressentir des douleurs que vous aviez peut-être à votre entrée ou qui sont des conséquences indésirables de votre dialyse.

L'équipe soignante est à votre écoute, n'hésitez pas à lui en parler.

DÉROULEMENT DE VOTRE SÉANCE

— AVANT LE BRANCHEMENT

Vous arrivez au centre à l'aide de votre transporteur ou par vos propres moyens.

Un vestiaire est à votre disposition pour vous permettre de revêtir une tenue confortable et réservée à la séance dialyse. Elle peut vous être fournie.

Vous attendez l'autorisation du personnel soignant pour pénétrer dans la salle.

Votre pesée sera vérifiée par un soignant.

Vous devez passer au lavabo pour un lavage soigneux des mains et du bras porteur de la fistule ou de l'anse.

Vous vous installez à la place déterminée par le personnel.

L'infirmière effectue la ponction de la fistule ou le soin du cathéter afin de faire le branchement au générateur de dialyse.

— PENDANT LA DIALYSE

Pendant la séance vous pouvez lire, regarder la télévision, travailler sur votre ordinateur, écouter de la musique ou dormir.

Les infirmières restent dans la salle pour répondre à tout appel.

Une surveillance de la tension artérielle sera effectuée et le port du brassard est obligatoire tout au long de la séance. Un bilan sanguin est contrôlé minimum deux fois par mois.

Le néphrologue assure la permanence médicale et peut vous voir si besoin.

À la fin de la séance, l'infirmière retire les aiguilles et les points de ponction sont comprimés. Si vous êtes porteur d'un cathéter, elle refait votre pansement.

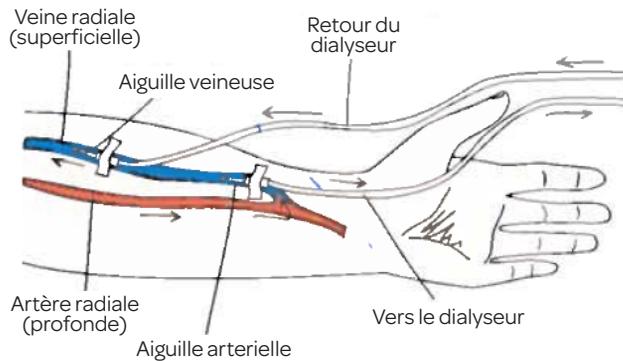
— APRÈS LE DÉBRANCHEMENT

Un nouveau passage sur la balance est obligatoire, sous contrôle du soignant.

Retour à domicile avec votre transporteur ou par vos propres moyens.

VOTRE ABORD VEINEUX

VOUS ÊTES PORTEUR D'UNE FISTULE ARTÉRIO-VEINEUSE



C'est une communication entre une artère et une veine, créée chirurgicalement, qui permet d'obtenir un débit sanguin suffisant dans la veine pour alimenter un circuit extracorporel nécessaire pour la dialyse.

• PRÉSERVATION DE VOTRE FAV

- dès la confection de l'abord vasculaire, **les prises de tension artérielle** et les **prises de sang** sont **interdites** à ce bras
- seules les infirmières de néphrologie et dialyse peuvent effectuer des ponctions ou faire des prises de sang sur votre fistule
- **ne pas porter de vêtements serrant la fistule**, mettre des gants et des vêtements à manches longues si vous jardinez
- en cas de blessure, nettoyer la plaie et appelez le centre
- éviter de garder trop longtemps une position bloquant **la circulation dans le bras** (ex : dormir sur le bras, porter un sac, porter des montres ou bracelets serrés)
- **ne pas porter de charges lourdes** avec le bras porteur de la fistule, **évitez les chocs** violents sur la fistule
- **ne pas exposer votre fistule au soleil** ou à la chaleur
- vous devez au moins une fois par jour **vérifier la présence** d'une légère vibration ou «**thrill**» en posant la main sur votre fistule
- au moindre changement au niveau de la peau ou du thrill : **prévenir immédiatement le centre de dialyse**

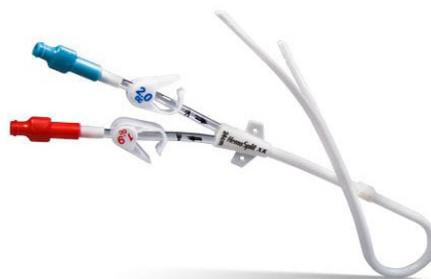
• HYGIÈNE À DOMICILE DE VOTRE FAV

- se laver le bras de la FAV à l'eau et au savon, bien rincer et essuyer soigneusement ; entretenir la peau avec une crème hydratante
- les ongles doivent être propres et courts

Il est capital que vous preniez soin de votre abord vasculaire, il est indispensable pour effectuer vos dialyses.

— VOUS ÊTES PORTEUR D'UN CATHÉTER

C'est un dispositif médical, soit un tuyau creux en plastique souple introduit chirurgicalement, provisoirement ou de façon permanente dans la veine du cou, de l'épaule ou de la cuisse.



• PRÉSERVATION DE VOTRE CATHÉTER :

- Garder le pansement propre et fermé, et maintenir une hygiène corporelle régulière
- ne pas prendre de bain ; ne pas mettre le jet de la douche directement sur le pansement

4. DIALYSE ET VIE PRATIQUE

— NUTRITION

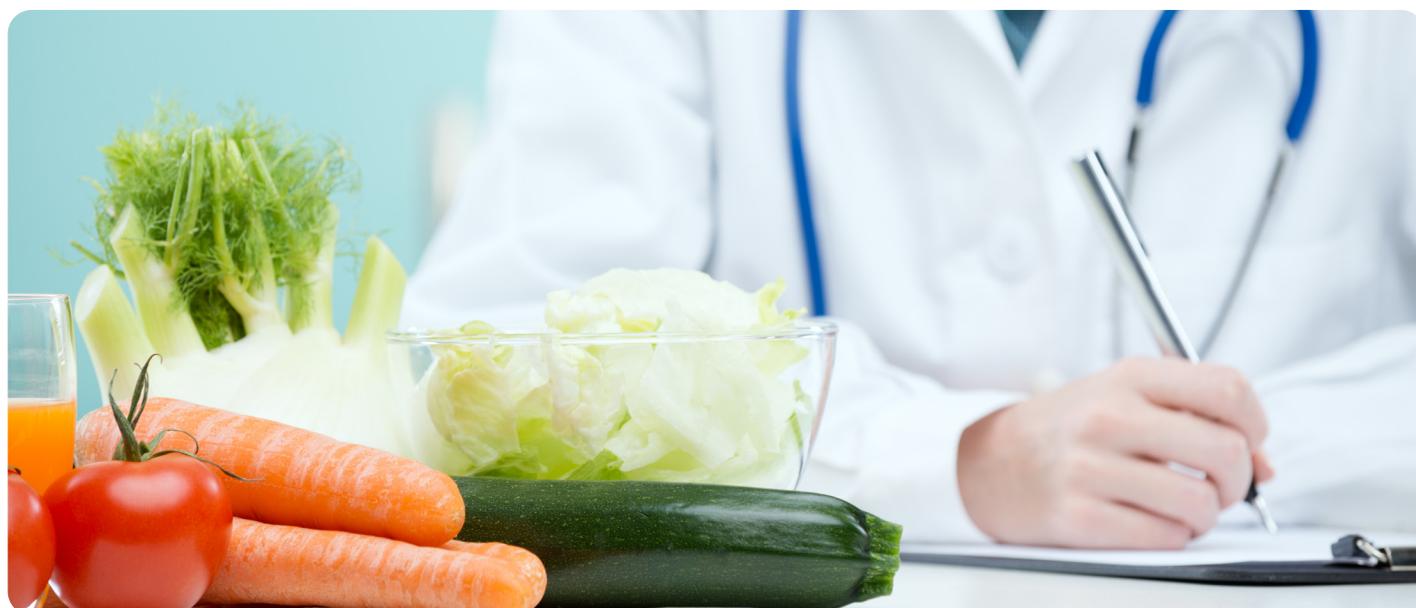
La dialyse ne corrige pas tous les troubles de l'Insuffisance Rénale Chronique.

Pour conserver un bon état physique lorsque vous êtes traité par hémodialyse, il est donc nécessaire d'avoir une alimentation équilibrée et variée.

Les principaux points abordés lors des séances seront :

- l'état nutritionnel
- l'équilibre phosphore/calcium
- les apports en liquide et en sel
- le potassium

La diététicienne et l'équipe soignante sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place des différentes recommandations. Une documentation pourra vous être remise par la diététicienne lors de ses visites.



VOTRE TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX

Il est important de respecter la prescription médicale et d'informer le néphrologue de tout changement. Nous vérifions chaque mois que le traitement inscrit dans notre dossier informatisé correspond à ce qui est réellement pris ou donné à domicile.



ACTIVITÉ PHYSIQUE



La pratique d'une activité physique, lorsqu'elle est possible, est fortement conseillée : marche, vélo, natation, à raison de 30 min par jour. Elle vise à prévenir les maladies cardiovasculaires, maintenir la masse musculaire, limiter la perte osseuse. Elle permet aussi d'améliorer la qualité de vie.

VIE PROFESSIONNELLE

L'équipe de dialyse pourra vous aider à adapter les séances à votre rythme de travail en programmant par exemple vos séances en fin de journée.

La poursuite d'une activité professionnelle, lorsqu'elle est possible, peut participer au maintien d'une bonne qualité de vie.

VIE SOCIALE ET INTIME

Comme dans toutes pathologies chroniques, votre traitement par hémodialyse peut avoir des répercussions sur vos relations. Si vous avez des questionnements ou si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à en parler avec l'équipe de dialyse.



VOTRE COLLABORATION

En choisissant de dialyser à l'Hôpital Privé Saint Martin, le patient s'engage à collaborer avec les équipes de soins et à respecter les points suivants :

1. RESPECT DE LA PERSONNE

Les relations entre les personnels et les patients sont basées sur la politesse, la courtoisie, la confiance et le respect mutuel.

La configuration des salles de dialyse, conforme à la législation, permet une surveillance continue des séances de dialyse. Elle se traduit également par une proximité entre les patients ; c'est pourquoi nous vous demandons de respecter l'intimité, le confort et la tranquillité de vos voisins.

2. RESPECT DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX

Le patient doit prendre soin du matériel qu'il utilise ou qui lui est confié. Les structures de soins sont équipées de casques audio individuels : ces casques sont nominatifs.

Si durant votre séance, vous constatez une anomalie dans le fonctionnement du matériel, veuillez l'indiquer au personnel soignant qui contactera le service technique dans les meilleurs délais.

3. TÉLÉPHONE

Si vous possédez un téléphone portable, il est indispensable de le laisser en mode silencieux.

4. TABAC INTERDIT

Conformément à la loi N°91-32 du janvier 1991 et au décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Cette règle est également valable concernant la cigarette électronique.

Nous vous proposons un accompagnement si vous désirez arrêter de fumer, grâce à des consultations avec une infirmière tabacologue.

5. HYGIÈNE

Le patient doit respecter les règles et les recommandations décrites précédemment concernant l'hygiène (hygiène corporelle correcte, lavage de l'abord vasculaire, tenue appropriée).

6. SÉCURITÉ

Il est strictement interdit de pénétrer dans les salles dialyse sans autorisation du personnel, ce afin de veiller à la sécurité du patient.

Les patients doivent respecter les circuits autorisés (utilisation de l'entrée principale, vestiaire, salle d'attente).

7. VISITES

Sauf exception et sur avis médical strict, les proches ne sont pas autorisés à assister aux séances de dialyse.

LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Votre bien-être fait partie de nos préoccupations majeures. Votre participation est essentielle pour : Reconnaître- Prévenir - Évaluer et Soulager tous les types de douleur afin que nous puissions, ensemble, la prendre en charge et vous proposer les thérapeutiques les mieux adaptées.

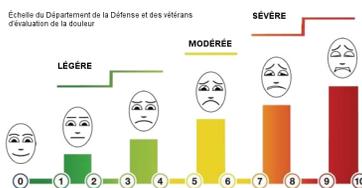
• L'ÉVALUATION DE VOTRE DOULEUR

Vous êtes le premier acteur de la prise en charge de votre douleur. L'équipe soignante est à votre écoute. C'est l'évaluation et le type de douleur qui guidera l'équipe soignante dans le choix du traitement.

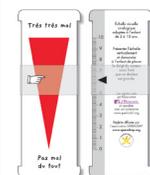
Elle vous aidera à évaluer cette douleur à l'aide des outils suivants :

Échelle Verbale Simple (EVS) :
En utilisant des qualificatifs pour définir l'intensité de gêne comme:
- faible ou petite
- modéré ou moyenne
- sévère , intense ou forte

Echelle Numérique (EN) :
En notant votre sensation désagréable de 0 à 10 :
- 0 étant l'absence de douleur
- 10 une douleur insoutenable.



Échelle Visuelle Analogique (EVA) :
En déplaçant le curseur du milieu vers les extrémités.



N'hésitez pas à nous en parler car le traitement de la douleur sera d'autant plus efficace qu'il sera débuté précocement.

• PENDANT VOTRE SÉANCE

- L'infirmière veillera à une installation confortable.
 - Une évaluation de vos sensations ou de votre inconfort sera faite en début de séance.
 - Et si besoin un traitement antalgique vous sera proposé.
 - Son efficacité sera réévaluer pendant la séance. Et si nécessaire un médicament supplémentaire sera ajouté.
- A tout moment vous pouvez signaler une gêne ou un inconfort à l'équipe.

• LA DOULEUR CHRONIQUE

Afin de prévenir les effets néfastes sur votre vie au quotidien, il est nécessaire de traiter toutes les douleurs, même celles qui ne sont pas liées à la dialyse. Le soulagement de celles-ci permet :

D'assurer votre bien être, de reprendre des activités, de permettre une bonne mobilité, de garder une bonne qualité de sommeil, de garder l'appétit. Vous pouvez en discuter avec les soignants.

Un médecin néphrologue est également présent pendant votre séance pour réajuster vos traitements.

Une Infirmière Ressource Douleur peut vous rencontrer pour discuter de votre prise en charge si vous le souhaitez.

Parmi l'équipe pluridisciplinaire : la psychologue peut également être une personne ressource. Elle peut vous recevoir pour un entretien ou une séance de détente...

• L'UTILISATION DE THÉRAPEUTIQUES NON MÉDICAMENTEUSES

Complémentaire d'une bonne prise en charge, vous pouvez, selon votre convenance, opter pour des techniques non médicamenteuses. Et bien sûr, vous pouvez faire appel au praticien de votre choix en dehors de notre structure pour toute autre thérapie non médicamenteuse (réflexologie, sophrologie, relaxation, méditation etc...).



Dans notre établissement :

- certains médecins anesthésistes proposent des consultations privées d'acupuncture ou d'hypnose.
- des consultations externes de Masseurs Kinésithérapeutes (et thérapie manuelle) sont possibles sur prescription médicale.

• LA LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Au sein de notre établissement, un Comité de Lutte contre la douleur (CLUD) travaille en collaboration avec tous les services pour mener des actions d'amélioration de la prise en charge de la douleur. Cette instance réunit de nombreux membres des équipes médicales et para médicales. Ils réfléchissent aux problématiques liées à la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer un soulagement à chacun ainsi qu'une vie digne.

COMMENT NOUS CONTACTER :

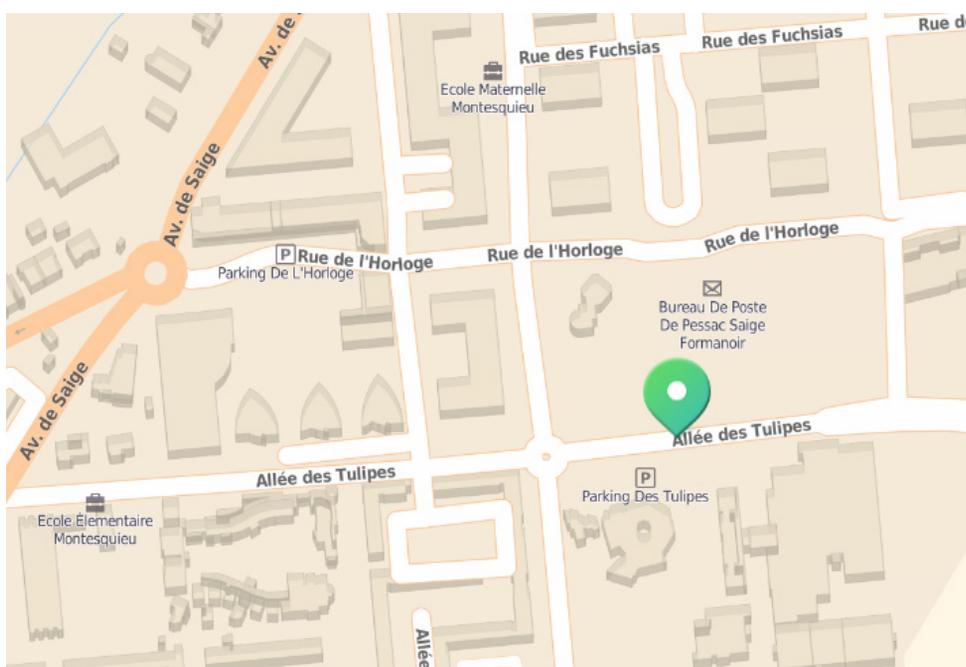
| | | | |
|----------------------------|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Standard : 05 40 13 02 67 | | | |
| Cadre de santé : | 05 56 46 41 68 | IDE référente : | 05 56 46 41 80 |
| Secrétariat Consultation : | 05 56 46 41 75 | Psychologue : | 05 56 46 42 88 |
| Secrétariat Dialyse : | 05 56 46 41 87 | Diététicienne : | Numéro interne 3271 |
| Service d'Hémodialyse : | 05 56 46 41 86 ou 05 56 46 41 85 | Assistante sociale : | 05 56 46 44 94 |

POUR SE RENDRE À L'HÔPITAL PRIVÉ :

En voiture : Accès direct par la rocade, sortie n°14

En transport en commun :

- En Tram : à 300 mètres de la ligne B, station « Saige »
- En Bus : Lignes 44 et 84, arrêt « Les Tulipes » à 200 mètres ou Lignes 43 et 81, arrêt « Village » à 500 mètres



ACCÈS AU SERVICE DE DIALYSE :

L'unité de dialyse se situe au rez-de-chaussée haut de l'établissement, bâtiment B.

HÔPITAL PRIVÉ SAINT-MARTIN PESSAC

Allée des Tulipes - 33608 PESSAC

05 40 13 02 67 - Fax 05 56 46 12 01

www.elsan.care/hopital-prive-saint-martin

www.elsan.care

ASSOCIATIONS

FRANCE REIN Aquitaine – 39, rue Blanchard-Latour 33000 BORDEAUX

Tél/Fax : 05 56 98 94 91

RÉNALOO - www.renalloo.com

HORAIRES

DÉBUT DES SÉANCES

DU LUNDI AU SAMEDI

LE MATIN : ENTRE 7H ET 8H30
L'APRÈS-MIDI : ENTRE 12H15 ET 14H

LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

LE SOIR : ENTRE 18H ET 19H

IL EST IMPORTANT DE RESPECTER
CES HORAIRES POUR LE BON
FONCTIONNEMENT DU SERVICE

LE CENTRE DE DIALYSE EST OUVERT
DU LUNDI AU SAMEDI DE 7H À 19H,
ET JUSQU'À MINUIT LES LUNDI,
MERCREDI ET VENDREDI

URGENCES DIALYSE

24H/24 - 7J/7

05 40 13 02 67